

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

2 MARS 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI) POUR L'ANNÉE 2018⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT
ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT

PAR **MME HÉLÈNE RYCKMANS.**

—

(1) Voir Doc. n°43 (2019-2020) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Delcomminette, Administratrice générale de WBI	3
2	Discussion	10
3	Confiance	18

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 2 mars 2020(2), le rapport d'activités Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l'année 2018, en présence de Mme Delcomminette, Administratrice générale de WBI (doc. 43 (2019-2020) n° 1).

1 Exposé de Mme Delcomminette, Administratrice générale de WBI

Mme Delcomminette entame son intervention en remerciant la commission pour l'organisation de la présente audition.

L'exercice bilantaire que constitue un rapport d'activités est toujours délicat à appréhender s'il est conçu uniquement comme la description de ce qui a été réalisé voici deux ans. C'est pour cette raison que cet exposé s'inscrit dans une **vision prospective**, à l'aune notamment des nouvelles déclarations gouvernementales et de la quatrième note de politique internationale en gestation.

L'administratrice générale pointe d'abord l'élaboration de deux documents distincts : l'un plus synthétique, l'autre plus exhaustif, qui permettront à chacun d'y trouver ce qu'il cherche, soit dans une approche plus cursive, soit dans une vision plus analytique.

Par ailleurs, au vu du nombre d'opérateurs et de dossiers de subventions traités par WBI en une année, soit 2443 opérateurs pour 2587 subventions pour 2018, il est impossible de tout parcourir et des choix ont dû, être opérés par les rédacteurs. Désormais WBI s'inscrira dans les priorités exprimées par le Ministre-Président lors de sa visite en janvier, à savoir une meilleure priorisation du champ des possibles au travers notamment du retour sur investissement des différents dispositifs, le renforcement de la lisibilité de nos réseaux, le renforcement des synergies avec l'AWEX, la défense de la francophonie, et le nécessaire enjeu de la transition numérique et des ODD.

Outre l'arrivée très attendue d'un nouveau res-

pensable de la communication en septembre dernier (après deux ans d'absence de direction), le volume de matière à synthétiser a rendu difficile le respect des délais impartis, ce que regrette l'oratrice. Le Ministre-Président ayant rappelé fermement le nécessaire respect des délais, des modèles de contributions ont été définis, ainsi que des délais internes plus stricts pour rester désormais dans une temporalité raisonnable.

Par ailleurs, l'action de WBI s'inscrit également dans une réalité budgétaire nécessitant une priorisation dans ses interventions. A titre d'exemple, l'intervention médiane de WBI est de l'ordre de 1970 EUR par dossier de subvention. Outre le temps administratif de traitement de ces aides qu'il faut réduire au travers du chantier de simplification administrative mené dans le cadre des Etats généraux, mettre un terme au saupoudrage, rendu en son temps nécessaire par un volume d'opérateurs sans cesse croissant, obligera à l'avenir à faire encore plus de choix devant être assumés collectivement.

Mme Delcomminette commence par exposer les évolutions budgétaires de WBI enregistrées en 2018.

Ainsi, le budget général des dépenses de WBI a connu une relative stabilité depuis 2017, avec une augmentation de 1,7 % entre les exercices 2017 et 2018. Le montant total des dépenses en 2018 s'élevait à 68 947 000 EUR pour 67.796.000 EUR en 2017.

Au niveau de la dotation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle était de 37 154 000 EUR en 2018 pour un montant de 35 583 000 EUR en 2017, soit 4,4 % d'augmentation.

Pour ce qui concerne la répartition par grandes masses du budget 2018, la situation est la suivante : les frais de personnel et de fonctionnement représentent 33,4 % de la masse des dépenses, les représentations à l'étranger qui animent toute notre action diplomatique et la mise en œuvre de des actions de WBI 17,7 %, les politiques sectorielles 19,5 %, le multilatéral (en ce compris la Francophonie) 10,5 % et le bilatéral 7,9 %.

Le ratio fonctionnement/action fait l'objet

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Di Mattia, Mme Grovonius, M. Luperto, M. Ouriaghli
M. Botin, Mme Cassart-Mailleux, M. Cornillie, Mme de Coster-Bauchau
M. Daele, Mme Ryckmans
M. Beugnies, M. Kerckhofs (Président)
M. Collin, M. Matagne

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Greoli, MM. Lux, Segers, membres du Parlement
M. Jeholet, ministre-président
M. Gilson, chef de cabinet adjoint de M. Jeholet, ministre-président
M. Dewailly, conseiller au cabinet de M. Jeholet, ministre-président
Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
Mme Mayné, collaboratrice groupe ECOLO
M. Etienne, collaborateur du groupe cdH
M. Lukenge, collaborateur du groupe PTB

d'un monitoring constant et notamment, de mesures d'économies d'échelle en interne et au niveau du réseau. A ce titre, toute mesure permettant de renforcer les synergies au sein de l'écosystème WBI/AWEX est à encourager.

Pour ce qui concerne l'exécution du budget, alors que les exercices 2013 et 2014 s'étaient clôturés par un inexécuté d'environ 10 %, l'inexécuté avait été ramené à 6,2 % du budget en 2015.

Pour 2018, la cour des comptes revoit certaines écritures de clôture mais le taux de consommation sera de l'ordre de 96 %. Les premières tendances pour 2019 s'améliorent encore avec un reliquat, hors dernier trimestre de fonctionnement des postes à l'étranger, passant sous la barre du million d'EUR. Un taux de consommation proche de 100 % est visé. Il s'agit d'un exercice difficile pour lequel l'oratrice remercie tous ses collègues parce que le monitoring de plus en plus serré mis en place doit tenir compte de la sphère spécifique d'activités - l'international -, de ses impondérables, de partenaires extérieurs et de facteurs exogènes non maîtrisés.

A propos de la nécessaire priorisation des actions de WBI, le rapport d'activités répond à des lignes de force transversales explicites et qui pourront être pérennisées puisqu'elles se retrouvent dans les priorités politiques et stratégiques des Gouvernements, à savoir :

- La promotion de nos valeurs telles que l'Etat de droit, l'Egalité des genres, le respect de la diversité, le renforcement de la société civile ou encore le développement durable ;
- La promotion de la francophonie au travers de nos nombreux leviers comme troisième contributeur de la Francophonie ;
- L'accompagnement de nos opérateurs dans leur expérience internationale, avec l'aide ici de nos réseaux extérieurs ;
- La réponse aux défis climatiques au travers de projets concrets soutenus par WBI et par l'APEFE ;
- La transition numérique ;
- La promotion de nos établissements d'enseignement supérieur au travers notamment de WB Campus ;
- La nécessaire expertise fournie au travers des différentes agences Wallonie-Bruxelles ;
- La défense de nos positions au sein des enceintes internationales ;
- La veille stratégique et l'évolution de nos structures, au travers notamment de chantiers par-

ticipatifs tels que les Etats généraux ;

- Le renforcement des synergies entre les différents acteurs de Wallonie-Bruxelles agissant à l'international, avec le rôle d'ensemblier et de coordinateur joué par WBI et confirmé dans la nouvelle DPC ;
- Une analyse constante de l'environnement international permettant d'évaluer, de manière proactive, nos différents instruments de mise en œuvre des politiques bilatérales, multilatérales et sectorielles ;

Pour mettre en œuvre ces lignes de force, WBI s'appuie sur la diversité des cinq métiers qui constituent son ADN et qui doivent être davantage mis en valeur, à savoir :

- la représentation notamment au travers du soutien diplomatique ;
- le soutien au développement des projets à l'international ;
- la promotion de nos opérateurs sur la scène internationale ;
- la mise en réseau et la coordination des différents acteurs gravitant dans l'écosystème international ;
- et enfin la veille et conseils géostratégiques.

Par essence, l'étendue de ses compétences amène parfois WBI à adopter une position d'équilibriste sous l'autorité de ses mandants. Par exemple lorsque l'on confronte retour sur investissement et droits de l'homme. Ce débat s'est posé dans la récente mission économique en Chine. L'histoire des relations internationales montre que la politique de la chaise vide ne peut constituer une option valable. Si, à l'époque du régime de Ben Ali, il avait été décidé de fermer la Délégation générale à Tunis, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie n'auraient pas été, à l'heure actuelle, un des partenaires moteurs de la transition démocratique en cours. Le raisonnement peut être également tenu pour la République démocratique du Congo.

Les partenaires de WBI sont soucieux de cette fidélité, ce qui n'exclut pas la fermeté et la constance.

Mme Delcomminette en vient aux relations privilégiées de de la FWB et de la Wallonie au sein de la Francophonie politique.

La FWB et la Wallonie apportent leur concours financier aux huit institutions de la Francophonie qui mettent en œuvre son action de coopération pour un montant total de près de 16 millions d'euros toutes ressources confondues ce

qui fait de la FWB l'un des principaux contributeurs de la coopération francophone après la France et le Canada.

La FWB soutient prioritairement la valorisation du français, la diversité et le développement culturels, la formation et l'accès à l'éducation pour tous ou encore, avec l'appui de la Wallonie, l'entrepreneuriat, le développement de projets au service des collectivités locales, le développement durable, la formation continue pour agents de l'Etat, le numérique et l'innovation.

L'année 2018 aura été celle de l'aboutissement de notre engagement dans deux thématiques :

- l'égalité des femmes et des hommes avec l'adoption, au Sommet d'Erevan, de la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* en faveur de laquelle la FWB a joué un rôle moteur ;
- la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ; la FWB a proposé sa collaboration à l'OIF, notamment pour la rédaction des termes de référence du *1er Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme* (FrancoPREV) dont nous avons accueilli la première réunion.

Parmi les nombreuses valorisations de la participation au Sommet de Erevan dont plusieurs prestations culturelles de jeunes, Mme Delcomminette épingle plus particulièrement l'exposition de BD, « SPIROU4RIGHTS » produite en collaboration avec les éditions Dupuis pour les 70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

De manière prospective, sous l'impulsion de la nouvelle Secrétaire générale, Louise MUSHIKI-WABO, et l'Administratrice de l'OIF, Catherine CANO, un renouveau de gouvernance est désormais résolument en marche au sein de l'OIF. Les changements systémiques annoncés et amorcés étaient indispensables, tant pour l'OIF elle-même que pour les populations qui bénéficient de son action ainsi que pour les Etats et gouvernements qui les portent financièrement, telle la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le soutien à l'OIF n'a jamais faibli, que du contraire.

Toujours de manière prospective, l'oratrice évoque la célébration du Cinquantenaire de la Francophonie. Pour rappel, il est prévu de valoriser cet anniversaire dans le cadre de la soirée culturelle organisée à Bruxelles à l'occasion de la célébration de la Francophonie, au mois de mars, ou encore à l'occasion de la fête du 27 septembre. Plus précisément, dans le cadre de la soirée de la Journée internationale de la Francophonie (JIF), organisée traditionnellement à Bruxelles en

collaboration avec la Représentation permanente de la Francophonie auprès de l'UE, il s'agira de mettre à l'honneur des artistes originaires des trois pays signataires de la Convention de Niamey du 20 mars 1970, à savoir le Niger, le Sénégal et la Tunisie.

Parallèlement, les opérateurs de plusieurs événements organisés en FWB en 2020 seront invités à mettre en évidence le Cinquantenaire de la Francophonie avec la perspective de bénéficier d'un partenariat ou d'une labellisation de l'OIF comme, par exemple, les Francofolies de Spa, le Festival international du Film francophone de Namur, le festival Franco Faune ou encore le KIKK festival (Namur). D'autres initiatives mises en œuvre à l'étranger dans le cadre de cette célébration via le réseau à l'étranger de WBI et de l'AWEX, pourraient également faire l'objet d'une labellisation, voire d'une collaboration, avec l'OIF.

Le positionnement de la FWB au sein de la Francophonie se déclinera également au travers d'autres champs d'actions.

C'est le cas notamment du Brexit qui a été l'un des sujets chauds de ces derniers mois.

En lien avec la question francophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut raisonnablement s'enorgueillir du concept dont, précisément, elle s'est fait le héraut au sein de la Francophonie, notamment au Sommet d'Erevan, celui d'un multilatéralisme linguistique actif.

De fait, en Francophonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours compté parmi ceux qui n'ont pas plaidé pour une lutte à la Pyrrhus vis-à-vis de l'anglais, mais plutôt pour une ouverture décomplexée à cette langue de communication, à la condition que ce soit en concomitance avec le renforcement et l'enrichissement permanents de notre propre langue.

Avec le Brexit s'ouvre une opportunité dans ce cadre de multilatéralisme linguistique actif. Avec les RP de la France et du Luxembourg et RPUE de l'OIF, notre DGWB auprès de l'UE identifient des pistes pour un meilleur équilibre linguistique au sein de l'UE.

Sur l'actualité, la coordination intra-belge, initiée par le SPF Affaires étrangères dans le contexte de la négociation portant sur l'accord de retrait se poursuivra dans celui de la négociation de la relation future et sous la même forme : un format restreint « Brexit » de l'enceinte classique de coordination (DGE), prévoyant la présence de représentants des Ministres-Présidents de toutes les entités fédérées. Par ailleurs, le réseau de coordinateurs Brexit, couvrant l'ensemble des autorités concernées continuera son travail d'information.

Enfin, le 23 janvier dernier, le Gouvernement de la FWB a acté la mise en place d'une Task-Force BREXIT présidée par le Ministre-Président, task-

force à laquelle est associée la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne.

Un des axes stratégiques de notre coopération en 2018 s'est articulé au travers des liens tissés avec les Établissements d'enseignement supérieur au travers de la plate-forme WB Campus.

Pour rappel, sous la tutelle de WBI et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBCampus est l'Agence de promotion de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale.

Sa double mission est de renforcer la visibilité et l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de manière générale.

L'année 2018 a été pour WB Campus riche en événements et opportunités : participation à trois salons institutionnels, à trois salons d'étudiants, réalisation de nouveaux outils de promotion et d'information concernant l'enseignement supérieur, visites d'Etat au Canada et au Portugal ainsi que la mission ministérielle au Maroc où les équipes de WB Campus ont été particulièrement actives pour mettre en valeur notre enseignement supérieur et les collaborations entre établissements et institutions.

Pour ce qui concerne la coopération bilatérale, une approche différenciée entre pays OCDE ou émergents d'une part, et pays prioritaires de coopération (ou Sud) d'autre part a été poursuivie. Pour les premiers, WBI veille à articuler son action sur les besoins du développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles. Pour les seconds, la dimension de solidarité est prioritaire. Cette vision n'est toutefois pas dichotomique car d'une part, la question des valeurs est commune aux deux approches et d'autre part les relations avec les pays développés se déroulent dans un esprit de partenariat et de bénéfices mutuels bien compris, tandis que la contribution au développement des pays du Sud est loin d'exclure la valorisation des expertises des Wallons et des Bruxellois.

Au niveau des pays OCDE ou émergents, WBI privilégie une approche partenariale qui vise à favoriser le renforcement du réseautage, l'accès aux partenaires les plus intéressants et à soutenir les opportunités de visibilité, de référencement et de valorisation des talents de Wallonie-Bruxelles.

En termes de programmation au niveau de ces pays, de nombreuses actions ont été menées :

- avec nos pays voisins : en France, grâce au soutien de la DGWB notamment en matière de recherche et innovation, grâce au CWB évidemment en culture et au travers de nombreuses missions ministérielles ainsi qu'à l'occasion de la Visite d'Etat du Président Macron en Belgique ; avec les Pays-Bas, au travers d'une visite ministérielle ou encore le congrès des pro-

fesseurs de français ; en Allemagne avec plusieurs visites ministérielles ou parlementaires ou encore à l'occasion du 10ème anniversaire de la Délégation générale commune à la Communauté germanophone et à Wallonie-Bruxelles à Berlin ; au Royaume-Uni avec de nombreuses activités culturelles organisées notamment grâce à l'activité de notre chargée de mission culturelle à Londres ;

- avec les autres pays européens tels que la Roumanie où de nombreuses actions de visibilité ont été menées par notre DG ;
- Et bien sûr avec un de nos plus anciens partenaires de coopération : le Québec.

Au sujet du Québec et du Canada, Mme Delcomminette relate l'importance de la Visite d'Etat de mars 2018, dont le volet le plus important a été celui organisé au Québec et où la FWB a été particulièrement mise en valeur. Lors de cette visite, 13 accords de collaboration ont été signés par des établissements d'enseignement supérieur de la FWB. Deux événements académiques officiels, un séminaire sur la collaboration scientifique et une rencontre sur la diplomatie scientifique ont été organisés avant un concert de clôture mettant en valeur des artistes liées à Wallonie-Bruxelles. Un séminaire sur l'industrie du film belge a également été organisé avec pour objectif d'encourager les coproductions (en collaboration avec Wallimage, Twist, le Centre du Cinéma, Screen Brussels et Screen Flanders). Le marché canadien offre un grand potentiel de développement pour nos producteurs qui ont pu présenter tous les atouts du secteur.

Toujours en lien avec la Visite d'Etat au Canada mais à Ottawa, l'oratrice signale qu'un Protocole d'entente en matière de coproduction cinématographique et audiovisuelle entre la Belgique et le Canada a été signé par les Ministres-Présidents et le Ministre canadien du Commerce international après presque 30 ans de négociations. Ce protocole était essentiel pour l'ouverture à de nouveaux formats de production et supports de diffusion tels que les séries TV et les programmes web, domaines dans lesquels la FWB excelle de plus en plus ou encore pour renforcer le statut de nos auteurs dans les œuvres coproduites.

Dans le prolongement de la Visite d'Etat, le Ministre-Président de la FWB a signé en avril 2018 trois importantes ententes bilatérales avec son homologue québécois, dont celle relative à la mobilité étudiante au niveau universitaire permettant désormais aux jeunes Belges francophones d'être traités au même titre que les jeunes Français sur le plan des droits d'inscription.

Une importante session de commission mixte permanente avec le Chili tenue en décembre 2018 a permis également le renforcement d'un flux in-

intéressant de coopération avec ce pays avec lequel Wallonie-Bruxelles et ses citoyens ont développé des liens particuliers.

En matière de coopération au développement, la task force coopération a continué à renforcer les synergies et les complémentarités entre les programmes respectifs tout en travaillant au développement de stratégies communes.

Ainsi, plusieurs projets de WBI et de l'APEFE ont poursuivi le chemin de la convergence comme en Haïti, au Bénin, au Burkina Faso et en RDC. L'APEFE et la Direction de la Francophonie, à la demande de l'Institut Francophone pour l'Éducation et la formation et de la CONFEMEN, ont détaché deux experts, un pour chacune de ces structures avec un double objectif : renforcer les capacités de ces institutions de la Francophonie et développer des convergences avec les stratégies francophones dans le secteur de l'éducation.

2018 a mis le Maroc à l'honneur au travers de trois événements majeurs.

Le premier a couvert toute l'année : il s'agit de la programmation de l'année Maroc. De nombreuses institutions culturelles, des universités, des pôles d'excellence, des pouvoirs locaux ont proposé des activités tout au long de l'année pour renforcer le dialogue autour d'une communauté de valeurs que nous partageons. Parmi lesquelles la Francophonie, la diversité culturelle et le patrimoine, les universités comme pôle de développement de la société, le développement durable et l'après-COP22 de Marrakech, mais aussi les initiatives citoyennes et les droits de l'homme, la lutte contre le racisme et le radicalisme, ou encore la place de la femme dans la société et son employabilité. WBI a soutenu particulièrement la participation des jeunes dans sa programmation en faisant la part belle à l'innovation, la créativité et la culture hip-hop que nos communautés urbaines ont en partage.

Le deuxième est la mission conduite par le Ministre Jean-Claude Marcourt à la tête d'une forte délégation d'Universités et de Hautes-Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, la Princesse Astrid a participé, avec le Ministre Président de la Fédération Wallonie Bruxelles, Rudy Demotte, à l'inauguration de l'Ecole Belge de Rabat, en novembre 2018.

Dans le domaine du développement, l'année 2018 a été marquée par la tenue de trois commissions mixtes concernant Haïti, le Bénin et la Tunisie. Elles ont mis en avant la dynamique partenariale et la combinaison de thématiques complémentaires et convergentes.

Avec des actions coordonnées, l'objectif est de rendre plus visible sur le terrain notre politique de développement tout en permettant aux acteurs de renforcer leurs capacités et d'élever leur niveau de

professionnalisme à l'international

Deux pays ont continué de retenir une attention particulière : le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC). Si, au Burundi et en RDC, les circonstances politiques n'ont pas permis de tenir les commissions mixtes nécessaires, cela n'a pas empêché WBI de travailler au profit des populations toujours en première ligne des crises.

Au Burundi, WBI s'est concentré sur les droits de l'homme en soutenant plusieurs organisations dans le recueil de témoignages montrant les dérives du pouvoir actuel. Les femmes ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

En RDC, c'est le soutien à la production d'une information objective dans le contexte pré-électoral qui a été privilégié.

Pour terminer ce volet, l'oratrice évoque l'organisation d'une commission mixte avec le Vietnam, pays considéré comme pays en transition et dont le développement doit encore être accompagné mais avec d'autres modalités. Le programme doit permettre la consolidation et/ou la capitalisation de résultats antérieurs dans les secteurs suivants : Enseignement supérieur, Culture et patrimoine, Santé, Économie et logistique, Agroalimentaire, Environnement et Eau.

Une des composantes de la « Task Force Coopération », la coopération bilatérale indirecte a, en 2018, capitalisé sur la réorganisation de l'ensemble du dispositif de financement des programmes de coopération. Ces derniers, auparavant au nombre de cinq, s'articulent autour de deux programmes :

- 1° le « programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement présentés par des acteurs de la coopération de Wallonie-Bruxelles ». En 2018, 62 projets sur 128 projets présentés ont été sélectionnés ;
- 2° le « programme de cofinancement de projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles », qui a permis de soutenir 18 projets sur 54 projets présentés.

En conclusion, en 2018, la FWB a consacré directement 3,5 millions € aux pays de coopération sans compter les bourses pour des études en Belgique.

Mme Delcomminette en vient au multilatéral européen.

Au-delà du Brexit évoqué plus haut, l'Europe doit répondre à des défis croissants : l'environnement, le climat, la paix et la sécurité, la prospérité et l'égalité, ainsi que des valeurs centrales telles que la liberté et la démocratie. C'est dans ce contexte européen en pleine mutation que WBI joue un rôle de facilitateur via sa Délégation générale.

L'agenda européen constitue la feuille de route de nos diplomates et agents sectoriels, accompagnés par les différents correspondants « Europe » désignés au sein des Cabinets et administrations.

Un grand chantier est le cadre financier pluri-annuel 2021-2027.

La Délégation générale a fourni un travail de synthèse et d'analyse des propositions de la Commission et d'identification des enjeux. Ceci s'est traduit par la rédaction de plus de 25 fiches supports à la décision des gouvernements.

L'optique fédérale s'est ralliée aux tenants d'une modération budgétaire. Dans ce cadre, la défense des politiques communautaires traditionnelles, telles que la politique de cohésion et la Politique agricole commune, particulièrement importantes pour la Wallonie mais aussi pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est avérée particulièrement ardue dans ce contexte intrabelge. Il a été toutefois acquis de défendre le principe de la catégorie des régions en transition et de reconnaître l'importance de la PAC, aux côtés de politiques dites plus modernes en faveur de la Recherche, des PME, de l'Education ou encore du Numérique.

A noter également l'aboutissement, en 2018, des débats concernant la Directive sur les Services de Médias Audiovisuels (SMA). En novembre 2018, soit plus de 5 ans après la publication du Livre Vert, la révision de la directive SMA a formellement été adoptée par le Conseil avec le soutien de la Belgique. Selon la Commission, l'instrument pourrait être revu d'ici un peu moins de 5 ans. Ce qui correspond également à la prochaine présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Au niveau du multilatéral mondial, WBI doit être le porte-parole des citoyens de Wallonie et de Bruxelles dans les enceintes internationales telles que les Nations Unies, l'UNESCO ou l'OCDE pour ne citer qu'elles, en étant guidée par le suivi des ODD des Nations Unies.

En 2018, WBI a activement coordonné les exercices de rapportage dans diverses instances internationales, notamment sur les droits de l'enfant.

Au niveau de l'UNESCO, des efforts spéciaux ont été portés pour la préparation de la candidature multinationale (Belgique, France, Suisse, Italie et Luxembourg) de l'Art des sonneurs de trompe ou encore pour celle de la proposition d'inscription transnationale « Grandes stations thermales d'Europe », afin de les voir inscrits sur les prestigieuses listes de l'UNESCO.

En matière d'Education, le Global Education Meeting s'est déroulé à Bruxelles en collaboration avec les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la réunion, au niveau mondial, des ministres de l'Education des

pays membres de l'UNESCO. Le but est de poursuivre l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'Objectif de développement durable relatif à l'éducation (ODD 4).

A noter également la tenue de la COP24 à Katowice. Suite à la signature de l'Accord de Paris, les Etats-membres se réunissaient cette fois en Pologne pour l'adoption d'une série de règles et de modalités sur l'organisation du travail, la confirmation d'engagements budgétaires nationaux et la décision de faire un bilan climatique mondial.

L'Agence wallonne Air Climat participait aux négociations techniques alors que la Délégation générale en Pologne était mobilisée dans le contexte de la participation du Ministre wallon en charge du Climat. WBI participe également aux réunions de la plateforme GIEC Wallonie, dont elle assure la mobilité à l'étranger.

Au niveau sectoriel, Mme Delcomminette commence par décrire l'action culturelle, au travers notamment des agences Wallonie-Bruxelles et des différents outils de financement de projets, coordonnés autour des différentes commissions consultatives et du guichet unique qui connaît chaque année un succès croissant : ce ne sont pas moins de 6.590.000 euros qui ont été octroyés à des projets culturels en 2018.

Du Festival d'Avignon au Festival international « On marche » de Marrakech en passant notamment par le Festival de Cannes ou encore le Fringe Festival (Première fois en 2018), WBI a mis en lumière les artistes wallons et Bruxellois dans les grands événements culturels internationaux.

En appui de notre réseau diplomatique et de nos deux centres culturels (Paris et Kinshasa), cette action culturelle se trouve renforcée au travers de nos chargés de missions locaux, de nos réseaux partenaires, mais aussi, depuis 2018 au travers d'un nouveau réseau d'agents de liaison académique et culturel. Un réseau de 11 ALAC basés dans des universités partenaires, constitué dès mai 2018 avec pour objectif le renforcement du réseau extérieur dans les domaines académique et culturel et du français dans le monde. Ils sont désormais tous intégrés dans leur institution d'accueil et à disposition des opérateurs académiques et culturels ou encore de WB Campus, acteurs pour lesquels ils ont déjà pu constituer des relais précieux.

Mme Delcomminette évoquait en début d'exposé, les synergies avec différentes administrations proches. A ce titre, le rôle transversal et conjoint de WBI (et de nos six Agents de liaison scientifique) et de l'AWEX dans la promotion internationale de nos pôles d'excellence scientifique et technologique constitue l'une des preuves tangibles du bien-fondé de la création de passerelles stratégiques.

En 2018, pour la première fois, le service Recherche et Innovation de WBI s'est joint à l'AWEX

pour l'organisation de la présence wallonne au festival South by Southwest, qui s'est tenu à Austin en mars. Cet événement, qui attire plus de 85 000 participants, accueillait les productions les plus innovantes en matière de musique, de cinéma, de médias interactifs et de technologies disruptives pendant dix jours.

Pour la délégation présente, l'objectif était d'y présenter ses pépites innovantes, ses centres de recherche et ses laboratoires universitaires, de placer Wallonie-Bruxelles sur la carte mondiale de l'innovation mais aussi de se laisser inspirer par les dernières tendances créatives et technologiques.

Elle évoque également la Hannover Messe qui a réuni plus de 225 000 visiteurs en 2018. Il s'agit d'un salon incontournable pour l'industrie technologique qui s'étend sur cinq jours et qui accueille des exposants et des visiteurs venus du monde entier. Pour l'édition 2018, la présence Wallonie-Bruxelles sur l'évènement était coordonnée par le Service Recherche et Innovation de WBI, accompagné de l'ALS basé en Allemagne. Nos centres de recherche ont notamment pu être connectés aux Fraunhofer allemands.

Quant à la mobilité soutenue par les bourses de WBI, d'importants dispositifs d'aides à la spécialisation par le biais d'une formation académique ou en haute-école, de soutien à la recherche fondamentale et appliquée et de formation professionnelle émaillent les programmes de coopération bilatérale avec un partenaire étranger. Elles en constituent un outil concret de la dynamisation de notre coopération et poursuivent des objectifs différents selon que l'on se situe dans le cadre d'une coopération avec des pays OCDE et émergents ou avec des pays de coopération du Sud. Elles comptent aussi parmi les actions très concrètes consacrées à la promotion de la langue française dans le monde.

Des programmes non-ciblés géographiquement soutiennent également la mobilité internationale des meilleurs chercheurs, des créateurs d'entreprises ou de diplômés en quête de stage dans une organisation internationale publique.

Fonctionnant dans les 2 sens en fonction des pays, elles couvrent les secteurs de la recherche, la spécialisation post-master et la formation professionnelle par une approche de terrain.

Mme Delcomminette explique encore que les dispositifs liés à l'octroi de bourses soutenant la mobilité internationale ont concerné en 2018, 607 boursiers.

Pour la mobilité « jeunes », elle rappelle qu'au travers du Bureau International Jeunesse, la Fédération Wallonie-Bruxelles a financé plus de 640 projets et plus de 5000 jeunes dans leur ambition de mobilité. Le budget consacré avoisine les 4 millions d'EUR. Ces chiffres concernent les jeunes directement financés par les programmes.

Le nombre de jeunes impliqués dans les projets est beaucoup plus important notamment dans le cadre des projets locaux qui touchent des collectivités beaucoup plus vastes comme les projets Citoyens d'Europe (2.500 jeunes ont bénéficié de l'impact du projet).

De manière prospective, l'oratrice aborde un certain nombre de chantiers et de questions stratégiques qui jalonneront l'action de WBI ces prochains mois.

Tout d'abord le renforcement des synergies au sein de l'écosystème WBI-AWEX, réaffirmé avec force dans la déclaration de politique communautaire. Comme elle l'évoquait plus haut, le rôle de WBI en tant qu'ensemblier des actions et stratégies internationales a été réaffirmé par les autorités

A ce titre, le rôle du Conseil Interdépartemental des Relations internationales, organe permettant aux différentes administrations sectorielles d'échanger sur les attentes, priorités et stratégies internationales, prendra encore davantage de sens.

Au-delà des synergies opérationnelles internes existantes et en voie de renforcement, au travers notamment de la mise en commun d'expertises et de certains supports, les différents programmes d'actions menées par WBI et l'AWEX sont élaborés en concertation, afin de permettre la capitalisation de certaines opportunités mixtes, comme par exemple les visites d'Etat, les missions princières ou certaines missions ministérielles, par exemple celle qu'effectuera le Ministre-Président au Japon dans le cadre de l'ouverture des jeux olympiques.

En effet, avec l'aide de la Conseillère économique et commerciale à Tokyo, renforcée par une chargée de projet locale, financée par WBI -sans oublier l'ALAC à Kyoto renforçant le dispositif-, un projet mixte a vu le jour, autour notamment des jeux paralympiques, permettant de mettre en avant les thématiques liées au sport, au handicap mais aussi les technologies liées aux prothèses pour lesquelles la Wallonie constitue un secteur de pointe.

Ces synergies renforcées se traduisent également dans l'articulation de nos réseaux présents à l'international, dont la nécessaire clarification des rôles visant à une meilleure lisibilité -au bénéfice de nos opérateurs- se traduira très bientôt au travers d'une convention entre nos deux administrations. La convention aura comme grand principe que chaque acteur des réseaux extérieurs doit pouvoir constituer un point focal pour nos usagers. Par ailleurs, l'échange d'informations entre les différents acteurs présents dans une même zone sera systématisé et un membre des réseaux de représentation sera désigné comme coordinateur fonctionnel, permettant ainsi de mettre du liant.

La requête du Ministre-Président quant à la nécessaire cohérence et efficience au sein de nos réseaux a ainsi été entendue. A ce titre, l'enquête

concernant l'évaluation de nos structures multi-services est finalisée. L'analyse est en cours. Les premiers résultats rapportés par le service stratégie sont concluants en termes de qualité de service, et à mettre en perspective du coût de chaque structure par rapport au retour sur investissement qu'elle amène.

L'oratrice attire l'attention sur le fait que toutes les actions recensées dans le rapport d'activités et menées en Italie, en Espagne, en Autriche ou à Londres, ont été rendues possibles grâce à ces formules souples de valorisation de notre patrimoine culturel.

En matière de réseau, le concours diplomatique en cours actuellement permettra l'adjonction de nouvelles forces vives à l'automne, ainsi qu'à terme, de combler les postes vacants.

Mme Delcomminette évoque un chantier important des prochains mois, à savoir : l'élaboration de la note de politique internationale pour laquelle elle est actuellement en dialogue avec ses Ministres de tutelle.

En guise de conclusion, elle aborde les questions de gouvernance au sein de WBI et détaille plusieurs démarches participatives visant à améliorer tant le bien-être interne que le service aux usagers :

- les Etats généraux, mettant un certain nombre de chantiers sur la table, en termes de simplification administrative, de communication externe et interne et de gestion des ressources humaines. Ces chantiers sont en train d'être menés ; c'est la première fois qu'une consultation aussi large était réalisée, c'est la première fois que les agents auront la possibilité d'être à ce point au cœur du changement du fonctionnement de WBI ;
- la mise en œuvre d'un plan bien-être composé de cinquante-deux mesures. Nous agissons également en amont afin de faire baisser le taux d'absentéisme à WBI, lié principalement à la pyramide des âges mais aussi à divers facteurs liés notamment à l'éloignement de nos agents de leur lieu de travail. A cette fin, le télétravail constitue une réponse.

Au-delà de ces chantiers importants, des défis transversaux s'imposent, notamment en matière de responsabilité sociétale et de développement durable. Un groupe de travail conjoint WBI-AWEX-APEFE a été mis sur pied afin de lister les initiatives prises et celles à prendre dans un vrai plan d'action.

Une des grandes mesures sera de mettre en place une compensation systématique de l'emprunte carbone de nos déplacements, au travers notamment du financement de projets. Mais n'ayons pas le syndrome du riche qui pollue et

paie. Nous devons accompagner cette démarche d'une réflexion sur la pertinence de certains de nos déplacements.

Enfin, les équipes se sont plongées dans les exercices du budget base zéro, dont le grand avantage est de remettre à plat nos priorités et nos stratégies. Les synergies renforcées sont bien évidemment une des clés de certaines économies d'échelle.

2 Discussion

Mme Greoli adresse d'abord ses félicitations au Ministre-Président dont elle rejoint les propos tenus récemment au sujet de ses attentes et de ses objectifs clairs quant à WBI ainsi que sur la définition des moyens nécessaires pour les rencontrer. Elle avoue toutefois ne pas comprendre l'utilité des deux versions du rapport, en particulier de la version simplifiée qui fait l'impasse sur des éléments importants en regard des enjeux diplomatiques internationaux portés par le Gouvernement et WBI (Bénin, Rwanda, Québec, Burkina Faso, Pays-Bas, Roumanie). A titre de boutade, elle relève en page 13, que les états généraux auraient servi de catharsis pour le comité de direction. La situation était-elle vraiment à ce point désespérée qu'il était nécessaire de purifier ainsi ce comité ? Peut-on disposer du rapport final des états généraux, ainsi que du plan d'action évoqué aux pages 111 et 112 du rapport, ou à tout le moins en connaître le contenu et les objectifs ?

La députée évoque ensuite le travail de terrain remarquable effectué par les délégués dont les initiatives sont souvent très judicieuses là où ils se trouvent. Cela étant, il lui semble que les rapports élaborés par les délégations à l'étranger ne sont pas utilisés de façon optimale. De même, l'absence de veille et d'analyse stratégique, voire politique, des rapports est hautement regrettable. Cela empêche une lecture géopolitique des investissements de la Communauté française sur la planète.

En page 80 du rapport, s'agissant du partenariat stratégique avec l'AWEX, l'intervenante note qu'il conviendrait de revoir la convention qui lie WBI et l'AWEX. Elle remarque aussi que des cas peuvent se poser où les deux administrations – dont les synergies sont évidentes - peuvent être amenées à développer des intérêts carrément opposés, comme par exemple en matière de vente d'armes. Ne faudrait-il pas un personnel spécialisé plutôt qu'une organisation multi-services destiné à mieux encadrer les collaborations, et ce, en définissant des objectifs clairs sur lesquels devraient porter les investissements ? Ne conviendrait-il pas de définir également moins d'actions mais de les développer de façon plus importante ?

Mme Greoli évoque ensuite le chapitre consacré aux relations bilatérales. Elle souhaite en savoir plus sur les nouvelles méthodes de travail

évoquées et connaître d'autres exemples que ceux cités à travers le rapport. Il lui paraît même, a contrario de ce qui est avancé, que l'action bilatérale a plutôt régressé (à l'exception du cinéma). En vue de la rassurer, peut-on lui fournir des chiffres précis ?

L'intervenante s'interroge ensuite sur le rôle de WBI en coopération internationale. Quelle est la réelle plus-value en dehors d'initiatives ponctuelles ? A cet égard, elle estime que le chapitre 3 est rédigé de façon quelque peu laconique et ne voit pas où figurent l'objectif, l'impact et la stratégie qui conduisent aux actions menées.

Sur un plan purement méthodologique, elle voudrait que les rapports ultérieurs indiquent davantage l'analyse stratégique à la base de telle ou telle initiative. Elle attend aussi le rapport 2019 dans un délai plus bref.

Sur le multilatéral, la Francophonie ou l'Unesco, l'intervenante n'a pas de remarque particulière à formuler.

M Beugnies note qu'en page 29, le rapport fait état du soutien à diverses associations congolaises de journalistes dans le cadre du processus électoral de 2018. Il pose quelques questions. Quel est le lien avec la culture ? Quelle forme concrète a pris ce soutien aux journalistes, quels étaient les objectifs poursuivis et avec quel résultat ?

Mme Ryckmans remercie Mme Delcomminette pour sa présentation et félicite ses équipes pour le travail accompli. A l'instar de la première intervenante, elle revient d'emblée sur le constat (récurrent) du long délai de publication du rapport d'activités dû à la réorganisation interne des équipes et à l'arrivée d'un responsable de la communication, comme expliqué par l'administratrice générale. Le rapport 2018 anticipe déjà largement sur 2019. La communication était aussi identifiée comme un défi dans le cadre de l'évaluation. Le Service communication est-il en place désormais ?

Sur la stratégie générale, il est écrit en page 12 du rapport que les initiatives n'ont pas été improvisées, mais nourries par de longs processus d'objectivation, des réflexions internes, des analyses d'environnement, mais aussi par les séminaires géostratégiques. Ils ont constitué des outils essentiels d'aide à la décision. La commissaire souhaite en savoir plus sur ces différents outils.

Le rapport évoque encore, en page 113, la cohérence de l'action des différents réseaux défendant les intérêts de l'espace WB. Dans ce sens, différentes d'évaluations ont eu lieu, notamment des directions multiservices. Mme Ryckmans souhaite savoir comment ces évaluations ont renforcé la cohérence de l'action de WBI.

L'édito du rapport mentionne aussi en page 13 tout le travail d'évaluation, de remise en question du rôle futur de WBI et de son positionnement

stratégique, à travers « les États généraux » lancés en mai 2018. La volonté de favoriser le travail collaboratif, l'écoute et la construction collective sur base d'enquêtes, d'interviews et de groupes de travail ont concerné pas moins de 880 personnes. La mise en œuvre d'un tel chantier est une initiative heureuse. La députée salue l'intention de le décliner de manière collaborative. Le rapport d'activités en dit cependant très peu sur la façon dont ces états généraux ont été organisés et quelles ont été les conclusions marquantes qui s'en sont dégagées ?

La même intervenante a également observé en page 112 qu'une clarification de la vision des 5 missions était un des éléments de conclusion des travaux, de même qu'une redéfinition d'une communication institutionnelle tournée vers toutes les cibles au niveau national et international. Quelles sont les autres conclusions ?

En effet, il y a un an, Mme Delcomminette avait fait état de la volonté de se remettre en question et de prendre le pouls de tous les partenaires pour l'élaboration de la stratégie. Depuis lors, y a-t-il eu des éléments interpellant sur des pratiques ou des stratégies pratiquées ayant nécessité une réelle refonte et un nouveau positionnement ? Un suivi/évaluation de cette démarche est-il planifié ? De quelle manière ? Comment mettre en œuvre cette démarche alors que le directeur de la stratégie, qui organisait la coordination et l'organisation des états généraux a été licencié ?

Sur la politique bilatérale, le rapport évoque les travaux de la TFC en page 15. Mme Ryckmans souhaite obtenir des précisions sur les travaux qu'elle mène et sur sa composition. Quelle place est-elle dévolue à la société civile ?

Sur les synergies avec les agences et la procédure unifiée de préparation des programmes bilatéraux, le rapport évoque encore le travail avec les agences (page 15) : s'agit-il des cinq agences Wallonie-Bruxelles (Image, Théâtre-Danse-Cirque, Architecture, Design-Mode, Musique), qui ont, comme le prévoit la Note de politique internationale (NPI), un rôle essentiel pour favoriser la diffusion et la mise en marché des opérateurs culturels en FWB et à l'International ? Comment cela s'est-il opérationnalisé ?

En outre, il a été mis en place une procédure unifiée de préparation et de gestion des programmes de travail bilatéraux pour associer les forces vives de WBI avec un maximum de transparence. Quel est l'impact de cette nouvelle procédure ? Les Notes d'orientation validées par les ministres sont-elles disponibles ?

En page 16 et 20 du rapport, dans le cadre de programmes bilatéraux en Europe, et avec un certain nombre de pays ou régions, un cadre original de coopération a été développé, en remplacement des Programmes de travail

Sur les relations bilatérales, il est indiqué en page 16 du rapport qu'un processus de réflexion est en cours en vue de renforcer la structuration de la relation partenariale avec des pays ou régions pour lesquels l'instrument « Commission mixte » n'est plus mis en œuvre et d'élaborer un cadre stratégique de coopération plus explicite avec les pays industrialisés. De quels pays il s'agit et pour quelles raisons cet instrument n'a-t-il plus pu être mis en œuvre ? Où en est ce processus de réflexion ? Si oui, quels en sont les axes stratégiques ? Sinon, quelles sont les prochaines étapes pour réinitier, si possible, cet instrument dans les pays avec lesquels il a dû être suspendu ?

Sur la préparation des missions des ministres, il est indiqué dans le rapport (page 17) que le Département des relations bilatérales a préparé et géré en 2018 plusieurs missions ministérielles des trois gouvernements. Il a de même participé à la préparation de l'accueil de nombreuses délégations ministérielles et officielles en Wallonie et à Bruxelles ainsi qu'à la préparation des rencontres des Ministres-Présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et wallon avec de nombreux ambassadeurs étrangers. Comment se passe concrètement la préparation de ces missions ? Y a-t-il des critères particuliers, des points d'attention ou des questions qui sont systématiquement soulevées ?

Evoquant à présent la partie du rapport sur les relations bilatérales, Mme Ryckmans fait d'abord remarquer divers problèmes de style et de logique dans la présentation et commence par demander si la négociation sur les nouveaux Traités d'investissement UEBL entre dans le champ d'application de WBI.

Sur les relations bilatérales avec l'Algérie, alors que le rapport mentionne la mobilisation de 18 doctorants et chercheurs algériens (dont une large majorité de femmes) en recherche doctorale ou de spécialisation, la commissaire se demande comment cette attention particulière accordée aux femmes chercheuses est appliquée. Y a-t-il un système de discrimination positive mis en œuvre ? Cette attention est-elle appliquée dans d'autres relations bilatérales ? Quelle est la politique de genre menée quant à la mobilisation des chercheurs et des chercheuses.

En page 61, sur les relations bilatérales avec le Burundi et le positionnement concret de WBI en soutien à la société civile en matière de lutte contre l'impunité et de liberté de la presse, le rapport précise que des « Journées du Burundi » ont été organisées à Bruxelles dans le but d'offrir un espace de rencontres et de réflexions entre Burundais ». La même commissaire, ayant une bonne connaissance de la situation politique du pays, salue le fait que WBI continue d'offrir son soutien à la société civile alors que le contexte s'est encore dégradé au cours des derniers mois. Le rapport fai-

sant référence à l'année 2018, elle voudrait savoir si, aujourd'hui, WBI parvient encore à fournir ce soutien. Les contacts sur place confirment-ils l'aggravation de la situation ?

Tandis que dans les relations avec le Rwanda, le rapport expose que le Rwanda est jusqu'à aujourd'hui un partenaire privilégié avec lequel aucun accord de coopération impliquant les trois entités fédérées n'a été conclu. L'Accord de coopération du 7 novembre 1989, toujours d'application, implique la seule Communauté française. Du fait de tensions politiques, cet accord n'a jamais fait l'objet d'un début de mise en œuvre concrète au travers d'une CMP. Il y a néanmoins la volonté de recréer des relations bilatérales entre les parties. Ce qui permettrait d'ancrer et d'encadrer les différents partenariats mis en œuvre par les opérateurs et acteurs de la coopération de Wallonie et de Bruxelles et de multiplier les vecteurs de soutien à travers la coopération bilatérale directe, la coopération bilatérale indirecte, les programmes de l'APEFE et les engagements pris au niveau multilatéral. Dans l'attente de ce futur accord, WBI a répondu aux demandes émanant de la société civile.

Les discussions autour de cet accord ont-elles pu avancer en 2019 ? Sinon, où se situent les principaux blocages ?

Sur les relations bilatérales avec la Tunisie, le rapport évoque (en page 64) un projet de soutien à l'engagement des femmes dans la vie politique « Femmes leaders de demain-Tunisie », piloté par l'association belge. Actions en Méditerranée comptait 46 femmes participantes venant de toute la Tunisie. 12 d'entre-elles ont été élues conseillères municipales et occupent aujourd'hui les fonctions de maires-adjointes ou de présidentes de commissions. Peut-on en savoir plus sur ce projet ? Où en est-il aujourd'hui, un suivi est-il assuré ?

Sur la coopération au développement, le rapport mentionne des résultats obtenus au regard des engagements contenus dans le contrat d'administration et la recherche de cohérence stratégique (page 79). La commissaire est surprise d'y voir la rédaction du projet de Décret sur la coopération alors que celui-ci a été déposé en 2017. Qu'en est-il ?

En ce qui concerne le mécanisme de veille des pays en crise, elle demande encore comment s'effectue le passage d'informations sensibles ou stratégiques entre entités fédérées ?

Par ailleurs, s'agissant de la Coopération Bilatérale Directe, elle pointe que la mise en œuvre de 2 coopérations-pilotes était envisagée : avec la Tunisie et un pays d'ASS. Qu'en est-il advenu ?

Sur les programmes de cofinancement de projets pour 2018, elle relève (en page 81), l'existence de 62 projets de partenariat pour le développe-

ment qui ont été sélectionnés pour un engagement budgétaire cumulé de 3.009.875 €, ainsi que de 18 projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles, pour un engagement budgétaire cumulé de 209.896 €. Elle se demande s'il y a eu des évolutions et des améliorations dans la procédure de sélection ? Qui est chargé de l'attribution de ces subsides ? Qu'en est-il de la grille de critères utilisée pour sélectionner un projet ? Comment expliquer la forte baisse, à concurrence de 25 %, du nombre de projets de partenariats pour le développement ?

Sur les projets de Coopération territoriale, Mme Ryckmans relève, en pages 83 et suivantes que les projets présentés sont tous différents de ceux présentés en 2017. Elle souhaite en connaître l'explication.

Elle en vient à présent aux thèmes prioritaires sélectionnés dans la coopération multilatérale (pages 91 et suivantes).

Ainsi dans l'introduction du rapport, il est expliqué que les organisations internationales, comme les champs qu'elles investissent, englobent aujourd'hui quasiment toute l'étendue des activités humaines et il serait donc illusoire, à l'échelle des moyens dont dispose Wallonie-Bruxelles International, de tenter de couvrir l'ensemble de ces actions et programmes. Dès lors, guidé de manière transversale, par le suivi des Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 par les Nations unies, un travail de priorisation a donc été effectué pour ne plus retenir que les organisations et les travaux considérés comme prioritaires par nos Exécutifs (cfr les Déclarations de politique régionale et communautaire), dans les domaines relevant des compétences communautaires et régionales.

Parmi les 6 priorités retenues, Mme Ryckmans s'étonne de ne pas y voir figurer l'ODD5 sur l'égalité des sexes et demande tant à Mme Delcomminette qu'au Ministre-Président pourquoi le genre a ainsi été laissé de côté. Comment ces éléments sont-ils pris en compte de manière centrale par les instances et les procédures en vigueur à WBI.

En matière de stratégie de la francophonie pour la promotion de l'égalité de genre, la commissaire souhaiterait savoir en quoi consiste la stratégie adoptée par rapport au Sommet d'Erevan, et à celle de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, constatant que 2019 est une année charnière pour WBI avec la définition d'une nouvelle NPI devant être élaborée en début d'année, Mme Ryckmans demande où en est ce chantier.

Elle conclut en rappelant que la Cour des comptes a noté dans son dernier rapport que le compte 2018 de WBI ne lui est pas parvenu. Il en va de même pour le compte 2017, transmis au Ministre-Président en date du 16 mai 2019 seule-

ment. Qu'en est-il à présent ?

Le rapport d'activités conforte, aux yeux de **M. Luperto**, l'importance de l'action de la FWB à l'international et dans sa coopération internationale, ainsi que son rôle éminent dans la défense des valeurs fondamentales, la promotion et le respect des droits humains, et le renforcement de la solidarité internationale. Dans la lignée des axes définis dans la NPI et des nombreux échanges ayant lieu régulièrement en commission, l'action de WBI reflète vraiment la volonté et l'engagement pris d'améliorer la visibilité de la FWB à l'international et au sein des organisations internationales en renforçant la mobilité de ses jeunes, de ses chercheurs et de ses experts et en soutenant la promotion et l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieurs et de l'ensemble de nos talents.

L'orateur tient aussi à saluer les outils mis en place pour atteindre ces objectifs, par exemple l'institution des ALACs et des chargés de mission. Cela démontre une réflexion constructive et permanente en vue de répondre aux demandes des opérateurs et d'améliorer la qualité des services fournis par WBI et son réseau de délégations. A ce titre, le député tient à rejoindre sa collègue Greoli sur le constat qu'elle pose à propos de la qualité de nos équipes diplomatiques et de leur spécificité. Si le renforcement des synergies et des efforts communs en vue de démultiplier l'impact de la visibilité des actions de la Wallonie et de la FWB sur la scène internationale se poursuit, il est toutefois important de pouvoir en faire l'évaluation et d'identifier les implémentations nécessaires. M. Luperto est ravi que cette évaluation soit en cours et tient à saluer le fait que des améliorations s'effectuent déjà via l'élaboration d'une charte destinée à clarifier les rôles au sein des délégations.

En ce qui concerne la coopération au développement, le commissaire tient à souligner le travail de veille stratégique qui permet de prendre rapidement la mesure des changements qui s'opèrent dans les pays partenaires et offre la possibilité d'adapter nos actions et d'orienter nos projets en fonction des besoins exprimés sur le terrain. Certains de nos partenaires traversent en effet des crises sociales et politiques qui nécessitent encore plus notre présence et notre soutien à leurs côtés, comme en RDC ou au Burundi où la crise se prolonge depuis 2015. Ainsi, on ne peut pas s'arrêter au constat de l'impossibilité d'élaborer des programmes de travail pluriannuels, mais il est indispensable de faire preuve de créativité dans l'élaboration des actions entreprises afin de s'adapter aux nécessités. A ce propos, M. Luperto est ravi d'apprendre que le travail de recueil des témoignages des abus commis par le régime au Burundi se poursuit.

Enfin, il rappelle que le rapport 2017 avait été exposé à travers deux thématiques importantes : la question du genre et la promotion de l'égalité entre

les femmes et les hommes. Le député se réjouit de pouvoir entendre Mme Delcomminette quant au focus mis sur ces thématiques, sur la stratégie de la francophonie pour la promotion de l'égalité ainsi que sur la mise à disposition de notre expertise auprès du réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Sur le bilatéral, il demande quand sera réamorcée la Commission mixte avec la Louisiane

Mme Cassart constate que le rapport ne propose aucune visibilité globale des actions du BIJ (Bureau international de la jeunesse), or il s'agit d'un important SACA logé au sein de WBI et comprenant quelques 25 équivalents temps plein. Au-delà des programmes ERASMUS+ destinés aux jeunes, il existe également des financements particuliers de la mobilité en bilatéral ou au niveau de la coopération au développement qui mériteraient d'apparaître dans le rapport. L'intervenante souhaite savoir pourquoi cela ne s'y trouve pas et s'il est par conséquent possible d'obtenir ces informations.

En ce qui concerne la coopération au développement, **Mme de Coster-Bauchau** constate que ce chapitre est sommaire et qu'il manque ici aussi de données chiffrées. Elle demande à Mme Delcomminette sur quelle base WBI évalue les actions et les projets qu'il met en place alors qu'il n'y a nulle part d'évaluation chiffrée pays par pays avec les avancées réalisées et les retombées des actions menées. Plus largement, elle se demande, au-delà des situations politiques locales comment disposer d'une vision claire pour envisager l'orientation des politiques futures envers les pays partenaires. En outre, quelles conclusions l'Administratrice Générale peut-elle tirer des soucis politiques et sociaux qu'elle a mentionnés en ce qui concerne la coopération au développement ?

A propos de l'importante thématique du Brexit, elle regrette qu'il n'en ait pas été fait mention et que le rapport non plus n'indique pas les solutions et les positions portées par la FWB via WBI dans ce domaine. Elle demande que le point soit fait sur les actions menées depuis l'annonce du Brexit en 2018.

M. Botin relève que l'édito du Comité de Direction de WBI indique que « 2018 a été l'année d'un réseau pluriel avec un rassemblement de tous nos réseaux, de nos ressources d'excellence à l'étranger, ressources qui se sont étoffées puisque de nouveaux diplomates ont pris leurs postes et de nouveaux agents de liaison académiques et culturels (ALAC) se sont déployés ». Le Commissaire se demande sur quelle base légale ces nouveaux ALAC ont-ils été déployés ? A quels besoins spécifiques répondaient-ils ? Quel est leur statut administratif et pécunier ?

Dans le même sens, le rapport indique en (p. 113), la nécessité d'une cohérence des diffé-

rents réseaux défendant les intérêts de l'espace Wallonie-Bruxelles en vue d'une meilleure efficacité dans son environnement. Il y est également fait mention d'évaluations menées en 2019 pour clarifier notamment les synergies entre les représentations économiques, diplomatiques et sectorielles. **M. Botin** demande si ces évaluations ont eu lieu et quels en sont les résultats.

De manière plus générale, il rappelle le besoin de prioriser le plus possible et de mesurer les retours sur investissements, par le biais d'évaluations transparentes. Le Commissaire se déclare lui aussi dans l'attente de chiffres et de résultats concrets obtenus afin de déterminer les priorités dans nos politiques. La notion d'indicateurs et de résultats chiffrés lui paraît essentielle. A l'avenir, ceux-ci devraient être davantage développés dans les différents chapitres des prochains rapports.

Sur les relations bilatérales, **M. Di Mattia** constate qu'il n'est plus question de commissions mixtes dans le cadre de stratégies de coopération avec des pays industrialisés. Quels sont les pays concernés concrètement par cette réorientation ?

En matière de coopération Nord et d'OLC (ouverture langues et culture), il constate encore que 3 pays de tradition latine sont mentionnés, à savoir : l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Pourquoi ne pas y avoir inclus la Roumanie et la Grèce ?

Sur le Royaume-Uni et le Brexit, il demande comment le travail de coordination est mené sur place à Londres entre l'attaché culturel WBI et le conseiller économique et commercial (AWEX).

Evoquant la Coopération et citant le cas du Maroc, le commissaire demande des exemples concrets pour illustrer l'employabilité des femmes et la culture solidaire telles qu'évoquées en marge de la COP 22. Plus particulièrement pour ce qui concerne l'employabilité des femmes, de quels types de formations professionnelles s'agit-il ?

Mme Delcomminette revient sur la tardiveté du dépôt du rapport d'activités. Celle-ci est due à l'arrivée d'un directeur de la communication au mois de septembre seulement. Désormais des modèles (templates) ont été définis à l'usage de chaque agent et des échéances précises ont été fixées. Le prochain rapport sera publié au mois de mai. Pour l'année en cours, les agents de WBI ont également été invités à se créer un répertoire dans lequel intégrer, au fur et à mesure, les éléments phares de 2020. Par ailleurs, le choix d'élaborer deux rapports vise à cibler des publics distincts. Néanmoins, les deux documents se complètent. L'oratrice fait état de la volonté que des indicateurs soient intégrés dans les prochains rapports, d'autant plus que l'exercice sera réalisé dans le cadre d'une approche partant d'un budget-base 0, avec une analyse de l'impact de chaque action. Le travail ne sera sans doute pas simple dans une matière comme les relations internationales où la

qualité des collaborations et les résultats de nos partenariats dépendent de nombreux facteurs et ne se mesure pas aisément à l'aune d'indicateurs classiques et quantifiables.

L'oratrice répond à Mme Ryckmans que la Cour des comptes est actuellement au sein de l'administration pour valider les dernières écritures.

Sur la question de la stratégie et des états généraux, elle répond que les analyses d'environnement sont déjà utilisées et ont mené notamment à la mise en place de stratégie-pays. Ainsi, les analyses d'environnement (analyse Pestel) du département stratégie ont permis de déployer des outils et de les mettre à la disposition de toutes les équipes opérationnelles tant géographiques que sectorielles. Ces analyses d'environnement sont aussi utilisées dans le cadre de séminaires stratégiques pour orienter les décisions des gouvernements. Le positionnement des ALACs (agents de liaison académique et culturelle) et des ALS (agents de liaison scientifique) a également fait l'objet d'une analyse PESTEL. Ces analyses permettront également d'alimenter la réflexion lors du repositionnement des nouveaux délégués généraux.

Mme Delcomminette répond que les états généraux ont mené – et ce, pour la première fois dans l'histoire de WBI – à une véritable remise à plat et non pas une *catharsis* au sens étymologique du terme évoqué par Mme Greoli. Il s'agit d'une véritable remise en question sur la façon dont WBI fonctionne et sur son adaptation face à l'évolution du monde actuel. Des enquêtes externes et internes, des focus groupes, des tables rondes avec les parties prenantes ou avec les secteurs concernés (culturels, enseignement recherche...) et les représentants des pôles de compétitivité se sont enchaînés. Il en ressort que le taux de satisfaction quant aux services rendus par WBI s'élève à plus de 80 % et celui relatif à l'utilité des services offerts atteint 95 %. Il convient néanmoins : premièrement, de clarifier et de rendre visible le positionnement de WBI et ce, de manière différenciée selon les opérateurs ; ce point sera intégré dans l'axe communication du plan d'action ; deuxièmement, de développer les relations sur un mode partenarial, notamment via le CIRI, les plates-formes - pour parler d'une seule voix à l'international ; troisièmement, d'améliorer l'expérience des usagers de WBI (il est demandé de simplifier toutes les approches des opérateurs) ; quatrièmement, d'améliorer l'expérience des collaborateurs de WBI (plus de communication, plus de retours). Mme Delcomminette fait état des 8 chantiers autour de ces enjeux. Elle cite notamment la communication, la digitalisation, la lisibilité, le principe de confiance, le renforcement du métier de veille par les équipes métiers, le plan bien-être, les dispositifs de coordination. La société de consultance APRICO aidera WBI dans leur mise en œuvre et, tout prochainement, des groupes de travail multidiscipli-

naires se mobiliseront, chapeautés par un comité de pilotage associant les cabinets de tutelle. Des gains rapides sont attendus, tels que la dématérialisation des formulaires d'ordre de mission ou du décompte de mission. L'oratrice cite aussi les chantiers en termes de communication interne et externe, le nouveau plan de communication, et les mesures bien-être avec, en particulier, une réflexion sur un nouvel organigramme fonctionnel qui permettra d'optimiser la répartition des ressources en fonction des priorités stratégiques. Elle évoque encore la gestion participative renforcée, la valorisation de la carrière interne, la révision des processus d'évaluation et les formations à la gestion de conflit. Un conseil stratégique aura lieu dans le courant de la semaine prochaine afin de planifier les travaux des groupes de travail pour les semaines à venir.

Sur les synergies menées avec l'AWEX, Mme Delcomminette plaide pour une unicité de gestion de nature à faciliter réellement les choses et à gommer un maximum de complexités à l'international. Cela permet non seulement d'apparaître vis-à-vis de l'étranger comme un bloc cohérent, mais aussi d'utiliser un maximum de leviers et d'atouts économiques, culturels et académiques au départ d'une seule impulsion. Lors des missions principales, par exemple, c'est la FWB qui valorise le plus ses atouts multiples grâce à la proximité des deux institutions. La mutualisation pourrait encore aller plus loin, en mettant par exemple en avant davantage les pôles de compétitivité lorsqu'on mène une action de valorisation de nos universités à l'étranger.

Sur le multiservice, elle précise que les réseaux sont mutualisés au maximum (Londres, New-York, Tokyo). Les conseillers économiques et commerciaux de Madrid et de Milan ont également fait des demandes pour être soutenus. S'il ressort par ailleurs des premiers retours de l'analyse multiservices que les usagers sont satisfaits, il convient toutefois d'analyser de façon plus spécifique le fonctionnement de ces postes qui impliquent une certaine complexité au niveau comptable et hiérarchique. Quoi qu'il en soit, l'oratrice rappelle que les instructions ont et ont toujours été données par l'institution compétente, l'AWEX ou WBI selon le cas. Par ailleurs, le dispositif de multiservices n'empêche pas la spécialisation du réseau, d'où le développement des ALS et des ALACs pour répondre aux besoins très spécifiques des opérateurs. Enfin, le développement des postes multiservices n'empêche pas non plus le renforcement du réseau des délégués qui, par exemple, grâce à la systématisation souhaitée de l'appellation « délégués généraux », leur a permis de se positionner de façon encore plus significative sur un plan diplomatique.

Sur la prochaine note de politique internationale, elle précise qu'un projet de structuration a été proposé aux Ministres-Présidents. Il est basé

sur les priorités des Ministres-Présidents de la FWB et de la Wallonie. Les objectifs de développement durable y figurent bien évidemment et touchent la stratégie de manière transversale.

Sur la Francophonie, outre ce qui a été exposé plus haut par l'oratrice, WBI s'est impliqué dans des initiatives très concrètes basées sur des thématiques telles que l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de la radicalisation, mais aussi dans le champ de l'éducation et la formation avec l'université Senghor d'Alexandrie par exemple. Au-delà de sa visibilité, WBI dispose aussi d'une traçabilité des moyens lorsqu'elle agit via d'autres institutions que l'OIF, ce qui lui permet de savoir ce que devient l'argent investi.

Mme Delcomminette ajoute que la politique de genre s'exprime tant dans le bilatéral Nord et Sud, qu'au niveau multilatéral, à travers la Francophonie. Elle y reviendra avec des informations plus précises. Sur le bilatéral Nord, elle évoque la recherche d'équilibre au niveau des bénéficiaires, et ce, dans tous les fonds de mobilité. Quant au bilatéral Sud, il existe des projets qui soutiennent plus particulièrement l'égalité des genres au Bénin, au Burkina Faso, en RDC, en Haïti, au Maroc et au Sénégal. Le projet de l'employabilité des femmes au Maroc est mené avec l'APEFE et concerne plusieurs secteurs ainsi que des femmes de tous les âges. Il se caractérise par l'incubation de 66 entreprises et la création de 86 coopératives.

Plus largement, un conseil stratégique consacré au *gendermainstreaming* a été organisé au mois de septembre avec la participation de Mme Adriaenssens. Par ailleurs, 70 % de bourses ont été attribuées à des jeunes femmes pour leurs études à l'université Senghor, et les programmes de l'APEFE sont clairement inscrits dans le *gendermainstreaming* et des formations sur le genre ont été mises en place. Enfin, matière de coopération bilatérale indirecte, WBI a soutenu 26 projets depuis le 1er janvier 2017 à hauteur de 1 270 000 euros - visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et à renforcer l'autonomie et le leadership des femmes et des jeunes filles.

Evoquant le bilatéral, Mme Delcomminette est elle-même d'avis que les rapports diplomatiques pourraient être davantage utilisés. C'est précisément à cet effet que le dispositif a été lancé il y a 3 ans afin de formaliser les retours d'informations et d'analyses de chacun. Ces rapports font l'objet d'une veille de la part de la cellule stratégie, d'un suivi de la part des services ad hoc et sont répercutés, si besoin en est, auprès des ministres de tutelle. Ils seront bientôt informatisés afin d'assurer une meilleure traçabilité, un suivi plus systématique et un archivage efficace. Quant au budget bilatéral 2017-2019, elle note qu'il a augmenté de façon remarquable, passant de 3 136 000 euros en 2017 à 3 955 000 euros en 2018 et 4 000 022 euros en 2019 (NB : évolution des budgets sur tous

les pays depuis 10 ans à fournir par WBI pour annexe au rapport).

Sur les politiques de coopération et le nouveau mode de fonctionnement depuis la mise en place de la Task force, l'oratrice fait état de la mise en place d'une redéfinition de toute la stratégie-pays et d'un meilleur mécanisme d'écoute des partenaires. La durée des programmes de travail a été allongée, passant de 3 à 5 ans, ce qui permet de déployer un meilleur dispositif de suivi et d'évaluation. Désormais, un nouveau processus démarre par l'évaluation ; un comité conjoint d'accompagnement au sein de chaque CMP se réunit afin d'évaluer le programme et fait également le point sur l'état des lieux de la stratégie du pays en cours ; cela conduit à un mémorandum d'entente ; ensuite, un séminaire d'appel à manifestation d'intérêt le plus large possible est organisé pour faire part des orientations stratégiques de WBI à un maximum d'opérateurs, ce qui engendre l'élaboration d'une note d'orientation stratégique validée par les autorités de tutelle ; enfin, l'appel à projets est validé et des ateliers stratégiques d'accompagnement sont organisés pour les opérateurs ; il en ressort des cahiers de propositions soumis à la CMP, en vue de la signature du nouveau programme de travail validé par les gouvernements.

Mme Delcomminette évoque à présent le budget et le nombre de projets en bilatéral indirect. Elle déclare d'emblée qu'ils ont augmenté. 62 projets sur 128 ont été pris en considération. Pour la Tunisie, premier pays pilote, la CMP couvre les secteurs de l'eau, de l'environnement, du droit et du renforcement de la société de demain, de la culture et du patrimoine, ainsi qu'un partenariat important entre le CSA et son homologue tunisien sur la liberté de la presse. Ces projets sont financés en partie par l'Europe. Concernant la Guinée, second pays pilote, la procédure d'assentiment de l'accord de coopération n'a pas encore été réactivée vu la crise politique persistante depuis le début de 2019. Au Burundi, la situation reste préoccupante et WBI fait le point sur ce pays deux fois par an avec toutes les administrations de la FWB et de la Wallonie, les cabinets des Ministres-Présidents et le cabinet fédéral de la coopération, et ce, à l'occasion des conseils d'administration de l'APEFE. La stratégie consiste à contribuer le plus possible aux droits humains tout en restant discrètement aux côtés de nos partenaires. La coopération concerne 40 projets en cours en bilatéral indirect, et, au niveau multilatéral francophone, 10 boursiers d'excellence dans le cadre de l'université Senghor.

Il est répondu à la question précise de M. Beugnies sur la RDC que le rapport confirme le caractère très sensible du contexte de l'appui aux journalistes. Dans ce pays, la professionnalisation de la profession de journaliste passe par la coopération culturelle mais aussi par la formation à la couverture des processus électoraux.

Mme Delcomminette répond encore que la Task force coopération est composée de 4 directions : la coopération bilatérale directe, la coopération bilatérale indirecte, l'APEFE et la Francophonie. L'élaboration de ses stratégies est faite en collaboration étroite avec la société civile à travers le CWBCI (Conseil Wallonie-Bruxelles de coopération au développement) et à l'occasion de fréquentes réunions avec ses membres destinées à planifier leur mission et à améliorer l'évaluation des actions entreprises par leurs membres.

Sur le bilatéral nord, il existe différents processus de coopération. La CMP est la règle de base, mais aux fins d'être souples, et dans la foulée des séminaires géostratégiques organisés depuis 2016, d'autres pistes peuvent s'avérer plus efficaces. Ainsi, si certains pays souhaitent continuer le processus de la CMP, comme le Québec, l'outil peut être adapté en vue d'organiser un certain renouvellement de la coopération, par exemple avec les grands rendez-vous Québec organisés chaque année. Des accords sectoriels ont aussi été développés en matière d'échange académique ou de recherche avec le Québec, la Chine, et la Pologne. Une structuration plus souple est également possible via les cadres de référence, et ce, pour des échanges bilatéraux conclus pour une durée indéterminée dans un cadre assez général. Ils sont utilisés pour des pays avec lesquels la coopération est relativement limitée mais dont les représentants institutionnels souhaitent conserver une relation officielle (le Jura, la Lituanie, l'Estonie, l'Autriche, la Lettonie et la Vallée d'Aoste). Des appels à projets peuvent aussi être organisés pour un secteur bien précis dans ce cadre. Mme Delcomminette déclare que ces cadres de référence devront faire l'objet d'une évaluation.

A propos de l'organisation des missions ministérielles, la coordination effectuée par WBI se situe tant au niveau de la préparation logistique que sur le fond en alimentant le ministre au moyen de notes conjointes (WBI, AWEX, APEFE). La coordination des missions princières et des visites d'Etat se fait également de façon similaire.

A M. Luperto qui l'interrogeait sur Louisiane, Mme Delcomminette répond qu'il s'agit d'y trouver le bon interlocuteur et que WBI reste dans l'espoir de disposer d'un cadre de référence en 2020 pour continuer à lutter contre la régression du français là-bas.

Evoquant la problématique du Brexit, elle précise que WBI a réalisé un mapping des universités amies, en collaboration avec le poste à Londres. Les facultés de français mais d'autres également ayant un lien avec la FWB en raison notamment de la présence d'un membre du personnel issu de notre communauté ont toutes été identifiées. Il en ressort une réelle opportunité de collaboration avec l'université d'Oxford en matière de sciences humaines, d'innovation et d'intel-

ligence artificielle. Le Ministre-Président s'y est déplacé avec l'ARES. Sur 30 universités contactées, 19 ont manifesté leur intérêt, par exemple une des meilleures d'entre elles, l'université de Glasgow a répondu favorablement en vue d'une coopération en français. Mme Delcomminette évoque aussi la localisation potentielle d'un ALS en vue de renforcer les liens en matière de recherche et d'innovation. Il est également question de réfléchir à créer des liens directs avec le monde de l'enseignement supérieur britannique. Les conséquences du Brexit sur les opérateurs culturels sont similaires. Quoiqu'il en soit, WBI maintient une veille proactive et continuera à avoir des relations serrées avec le British Council. D'autre part, la page d'information de WBI sur les conséquences du Brexit est régulièrement mise à jour par notre ALAC localisé à Leicester.

A propos de l'OLC, elle répond que le programme s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire et qu'il concerne plusieurs pays qu'elle cite nommément, en ce compris la Grèce et la Roumanie, si le rapport ne le mentionne pas, il s'agit d'une erreur. WBI y joue un rôle de facilitateur ; c'est le ministère qui gère le programme et sa mise en œuvre.

A propos des ALACs, dont le réseau a été développé et le statut modifié afin de les revaloriser, elle répond qu'ils font partie du personnel WBI (niveau 1 A6) et qu'ils disposent d'une prime d'expatriés. Le programme sera évalué en fin d'année et un redéploiement sera éventuellement proposé en fonction du résultat de cette évaluation.

L'oratrice répond à Mme Cassart que la visibilité du BIJ - une agence mixte partagée avec l'administration de la FWB - se trouve sur son propre site internet.

M. le Ministre-Président, remercie à son tour Mme Delcomminette et son équipe pour leur travail au quotidien dont il souligne l'importance. Il rappelle que WBI tire sa raison d'être dans sa capacité de mener des politiques efficaces en matière internationale. Avec un budget d'environ 70 millions d'euros, dont un 1/3 est destiné aux frais de personnel, ses moyens d'actions sont limités, et ses fonds se doivent être optimisés. D'où l'importance des états généraux et de la remise à plat en cours : il est en effet nécessaire d'avoir une capacité d'action à la fois ciblée et volontariste. Le Ministre-Président déclare qu'il lui tient à cœur d'avoir une réelle politique diplomatique francophone, efficace et ambitieuse. A cette fin, la nouvelle note de politique internationale, suivant la DPC, contiendra des accents nouveaux en matière de politique internationale. Pour l'orateur, il importe de tenir compte du contexte géopolitique qui ne facilite pas toujours les choses dans certains pays. Il s'agit d'un des paramètres à prendre en considération dans le choix des priorités ou des réorientations de la politique menée. Le Ministre-

Président estime aussi que compte tenu du budget limité de WBI, il convient d'éviter le saupoudrage en tentant de faire moins mais mieux. Il en sera tenu compte dans l'élaboration de la prochaine note. L'orateur est encore d'avis qu'il faut oser parler en termes de retour sur investissement lorsqu'on place des moyens dans la politique internationale.

Au sujet de la représentation à l'étranger, le Ministre-Président n'a pas de tabou sur les appellations. Selon lui, l'efficacité, la lisibilité et la cohérence des politiques menées doivent primer. Par ailleurs, les attributions des uns et des autres doivent être claires pour les partenaires, ce qui implique d'évaluer le travail de chacun afin de déterminer la meilleure façon de se structurer. Il s'interroge : l'optimisation de nos moyens, limités, est-elle bien réelle ?

Sur les rapports entre WBI et l'AWEX, le Ministre-Président se déclare convaincu du lien fort et des complémentarités entre les deux organismes ; l'un ne doit pas prendre le pas sur l'autre. Tel sera son fil conducteur pour les années à venir. Il estime d'ailleurs que Mme Greoli a donné un exemple qui démontre l'utilité d'un lien fort entre les deux organismes dans la problématique des armes : le fait d'avoir des administrations qui se connaissent et se coordonnent permet de gérer le dossier avec plus de facilité et d'efficacité.

Bien qu'elle soit heureuse de voir les moyens globaux augmenter, **Mme Greoli** souhaiterait disposer de la ventilation de l'évolution constatée pays par pays sur les 10 dernières années. Rebondissant sur les propos du Ministre-Président, il lui semble que l'exemple des armes démontre combien le choix définitif est politique et ne peut revenir qu'au Gouvernement ; à cet effet, il doit être alimenté par une analyse fine à la fois stratégique, diplomatique et économique des services. Il convient dès lors, comme le ministre l'a dit, qu'une des parties ne prenne pas le pas sur l'autre. La commissaire insiste fortement sur les synergies entre les deux administrations, bien au-delà de l'opportunité d'avoir une administratrice générale commune. Concernant les états-généraux, elle plaide pour la consultation de toutes les parties prenantes, tout en relevant un manque : elle ne voit pas où se trouve l'analyse stratégique. Néanmoins, l'évaluation et les indicateurs lui semblent aller dans le bon sens.

Mme Delcomminette lui répond que la stra-

tégie est bien présente : les pays prioritaires, en matière de coopération sont largement définis en concertation avec le Fédéral ; pour le reste, les séminaires stratégiques sont mis en place avec tous les partenaires (culturels, académiques, l'ARES ...), secteur par secteur, pays par pays, en tenant compte des accords de coopération existants ; il existe aussi des plateformes recherche, innovation et enseignement supérieur, qui permettent d'affiner la stratégie sur les différents pays, notamment en matière de bourses. Les rapports diplomatiques ont également pour objectif d'affiner la politique stratégique de WBI, de même que les outils de veille permettant d'émettre des propositions à destination des ministres de tutelle.

Le Ministre-Président ajoute que la note de politique internationale sera la feuille de route stratégique du Gouvernement pour les années à venir. Il n'y aura toutefois pas de NPI commune avec la RW, bien que les deux institutions continueront à travailler de façon rapprochée.

Mme Ryckmans regrette quelque peu que les enjeux liés à la gestion de la crise climatique ne soient pas davantage étayés.

Le Ministre-Président lui rappelle qu'il s'agit d'un rapport de 2018 et que la NPI, comme déjà expliqué, placera le développement durable au centre de ses préoccupations, comme élément de transversalité.

Mme Ryckmans s'en réjouit et reste dans l'attente de pouvoir examiner cette note. Elle rejoint le Ministre-Président sur le fait qu'aucun des deux organismes (AWEX et WBI) ne doit prendre le pas l'un sur l'autre.

M. le Président remercie à son tour Mme Delcomminette et ses collaborateurs. Il précise que des éléments de réponse pourront encore être apportés sous forme d'annexe au rapport et clôture le débat.

3 Confiance

A l'unanimité, la confiance a été accordée au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Mme Ryckmans

M. Kerckhofs